

MOUVEMENT 2022 - SAVOIE

FICHE DE DEMANDE DE REINTEGRATION

Document à transmettre au plus tard **le 4 mai 2022** à la DSDEN, division du 1^{er} degré, 131 avenue de Lyon, 73018 CHAMBERY CEDEX ou par mail à ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr

Règles du mouvement régissant les demandes

APRES CONGE LONGUE DUREE

Priorité sur le dernier poste occupé à titre définitif s'il est demandé en vœu n°1
5 points sur la zone géographique du dernier poste occupé (hors postes spécifiques)

APRES CONGE PARENTAL (APPLICABLE AUX ENSEIGNANTS AYANT PERDU LEUR POSTE)

Priorité sur le dernier poste occupé à titre définitif s'il est demandé en vœu n°1
5 points sur la zone géographique du dernier poste occupé (hors postes spécifiques)

APRES DETACHEMENT

Priorité sur le dernier poste occupé à titre définitif s'il est demandé en vœu n°1

APRES DISPONIBILITE

IMPORTANT :

Pour les réintégrations après congé parental ou après détachement, à l'issue de la phase principale l'enseignant ayant obtenu son affectation sur le poste demandé en vœu 1 grâce à cette priorité est tenu d'occuper ce poste au 1er septembre 2022. S'il n'est pas en position d'activité à cette date du fait de la prolongation du congé parental, du détachement ou de la disponibilité, il ne pourra pas bénéficier de cette priorité l'année suivante.

Situation de l'intéressé(e)

NOM Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Adresse électronique professionnelle : @ac-grenoble.fr

Date de fin de CLD, de congé parental, de détachement ou de disponibilité : ____ / ____ /2022

Date de la demande : ____ / ____ /2022

Signature du demandeur :